

SG IMAGE 2019

Société anonyme
au capital de 4.030.000 Euros
Siège social : 2, rue Dufrenoy - 75116 Paris
881 767 669 R.C.S. Paris
(ci-après la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ANUELLE ET EXTRAORDINAIRE) DES
ACTIONNAIRES DU 28 MAI 2025
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et vous proposer de modifier les statuts.

Le commissaire aux comptes vous donnera son opinion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris le 19 février 2020. Il s'agit donc de son cinquième exercice social.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a généré un chiffre d'affaires de 113 535,45 € contre 373 947,13 € au titre de l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires correspond aux remontées de recettes des films et œuvres financés par la Société.

Les charges générales d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 272 973,50 € contre 777 607,03 € au titre de l'exercice précédent comprenant notamment :

- 182 499,00 € correspondant à l'amortissement dégressif des montants investis par la Société en œuvres cinématographiques ou audiovisuelles contre 697 289,00 € au titre de l'exercice précédent ;
- 80 600,00 € d'honoraires prélevés par la société BELLINI PARTNERS contre 61 150 € au titre de l'exercice précédent en vertu de sa mission de conseil et d'ingénierie financière, soit au total 2 % du capital social de la Société, tel qu'indiqué dans le prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 15 octobre 2019 ;
- 9 793,25 € de frais de distribution, soit au total 1,75 % du capital social de la Société, conformément aux dispositions prévues dans le prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 15 octobre 2019.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à (159 437,75) € contre (403 660,15) € au titre de l'exercice précédent.

En l'absence de résultat exceptionnel contre un résultat exceptionnel de 7 500,00 € lors de l'exercice précédent et avec un résultat financier de 36 787,52 € contre 18 150,81 € au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette de (122 650,23) € contre une perte de (378 009,34) € au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des cinq derniers exercices.

La Société a valorisé ses actions selon la méthode de l'actif net. Avec un capital social de départ de 4.030.000 € et des capitaux propres au 31 décembre 2024 à 2 621 000 €, le prix de l'action est donc valorisé à 65,03 €.

Pour rappel, SG IMAGE 2019 disposait d'un capital de départ de 4.030.000 € qui a été utilisé de la manière suivante durant la première année d'investissement :

- 2.901.600 € en association à la production dans des œuvres cinématographiques et audiovisuelles ;
- 725.400 € en participation dans le capital de la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2019, EURL détenue à 100% par la Société et spécialisée dans le développement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (écritures de scénario, recherche de casting, repérage de lieux de tournages, recherche de financement),

| RECAPITULATIF SG IMAGE 2019 | |
|---|--------------------|
| Enveloppe totale | 4 030 000 € (100%) |
| Investissement en association à la production | 2 901 600 € (72%) |
| Investissement en développement (filiale SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2019) | 725 400 € (18%) |
| Placement en trésorerie | 403 000 € (10%) |

SG IMAGE 2019 a diversifié son portefeuille entre œuvres cinématographiques et œuvres audiovisuelles selon la répartition suivante :

- 2.176.200 € dans des œuvres cinématographiques dont 1.813.500 € en contrat d'association à la production et 362.700 € en développement ;
- 1.450.800 € dans des œuvres audiovisuelles dont 1.088.100 € en contrat d'association à la production et 362.700 € en développement ;

| | Cinéma | Audiovisuel | Total |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------|
| Contrat d'association à la production | 1.813.500 € | 1.088.100 € | 2.901.600 € |
| Développement | 362.700 € | 362.700 € | 725.400 € |
| Total | 2.176.200 € (60%) | 1.450.800 € (40%) | 3.627.000 € |

L'ensemble des ratios d'investissements ont été tenus :

- la SOFICA a investi 90 % des montants levés (3.627.000 €) durant l'exercice,
- 50 % des investissements réalisés sont non-adossés, c'est-à-dire sans garantie de rachat à un prix fixé à l'avance,
- 96,1 % de nos participations (engagement 95 %) ont été réalisées auprès de producteurs délégués indépendants en capital de société (ou groupes de sociétés liées) disposant d'une forte puissance de marché,
- 40 % de nos participations (engagement 40 %) ont été réalisées dans le secteur audiovisuel,

- 94 % de nos investissements cinéma (engagement 75 %) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 8M€,
- 34 % de nos investissements cinéma (engagement 15 %) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 4,5M€,
- 40 % de nos investissements (engagement 35 %) ont été réalisés dans des premiers et deuxièmes films de réalisateurs,
- 11 % de nos investissements (engagement 10 %) ont été réalisés dans des films et séries d'animation,
- 20 % de nos investissements (engagement 20 %) ont été réalisés en prise de participation dans une société de réalisation (SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2019).

• **Investissements en association à la production non adossés :**

Au 31 décembre 2024, SG IMAGE 2019 a investi 1.813.500 € en association à la production non adossée dans 15 œuvres cinématographiques et 5 œuvres audiovisuelles.

Le tableau ci-dessous reprend l'intégralité des investissements réalisés au 31 décembre 2024 :

| Titre | Genre | Réalisateur | Casting | Date de sortie | Investissement | Recettes facturées à la date d'arrêté des comptes |
|------------------------------------|-------------|----------------------|---|-------------------------------|----------------|---|
| MYTHO SAISON 2 | Audiovisuel | Fabrice Gobert | Marina Hands, Mathieu Demy | A partir du 7 octobre 2021 | 100 000,00 € | 0,00 € |
| UNE AFFAIRE FRANCAISE | Audiovisuel | Christophe Lamotte | Guillaume De Tonquedec, Gérard Jugnot, Mickaël Youn | A partir du 20 septembre 2021 | 150 000,00 € | 168 000,00 € |
| A L'OMBRE DES FILLES | Cinéma | Etienne Comar | Alex Lutz, Agnès Jaoui, Hafsia Herzy | 13-avr-22 | 94 000,00 € | 3 638,71 € |
| TOUT S'EST BIEN PASSE | Cinéma | François Ozon | Sophie Marceau, André Dussolier, Charlotte Rampling | 22-sept-21 | 150 000,00 € | 64 673,91 € |
| ENTRE LA VIE ET LA MORT | Cinéma | Giordano Gederlini | Antonio De La Torre | 29-juin-22 | 60 000,00 € | 24 370,00 € |
| LE TEMPS DES SECRETS | Cinéma | Christophe Barratier | Guillaume De Tonquedec | 23-mars-22 | 100 000,00 € | 4 265,93 € |
| UNE JEUNE FILLE QUI VA BIEN | Cinéma | Sandrine Kiberlain | Rebecca Marder, André Marcon | 26-janv-21 | 40 000,00 € | 8 904,98 € |
| MISSIONS SAISON 3 | Audiovisuel | Julien Lacombe | Hélène Vivies, Mathias Mlekuz, Barbara Pros | A partir du 23 décembre 2021 | 100 000,00 € | 37 809,72 € |
| ANNA ET SES AMIS | Audiovisuel | Dominique Etcheopar | N/A | Début 2022 | 177 860,00 € | 213 939,00 € |
| NADIA (ex-UNE VIE VOLÉE) | Audiovisuel | Anissa Bonnefont | N/A | A partir du 15 décembre 2021 | 125 000,00 € | 19 431,93 € |
| INCROYABLE MAIS VRAI | Cinéma | Quentin Dupieux | Alain Chabat | 15-juin-22 | 75 000,00 € | 56 805,86 € |

| | | | | | | |
|---------------------------------|--------|------------------------------|---|------------|-----------------------|---------------------|
| PULSE (A GIRL'S ROOM) | Cinéma | Aino Suni | Carmen Kassovitz | 22-févr-23 | 30 000,00 € | 163,88 € |
| LE TEST | Cinéma | Emmanuel Poulain-Arnaud | Alexandra Lamy, Philippe Katerine | 28-déc-21 | 80 000,00 € | 29 968,20 € |
| LES PASSAGERS DE LA NUIT | Cinéma | Mikhaël Hers | Charlotte Gainsbourg | 04-mai-22 | 80 000,00 € | 34 770,62 € |
| LES FEMMES DU SQUARE | Cinéma | Julien Rambaldi | Ahmed Sylla, Léa Drucker, Eye Haidara | 16-nov-22 | 100 000,00 € | 12 109,65 € |
| UNE MERE | Cinéma | Sylvie Audcoeur | Karine Viard | 23-mars-22 | 150 000,00 € | 4 106,96 € |
| LA BRIGADE | Cinéma | Louis-Julien Petit | Audrey Lamy, François Cluzet | 23-mars-22 | 40 000,00 € | 14 395,09 € |
| L'ASTRONAUTE | Cinéma | Nicolas Giraud | Nicolas Giraud, Mathieu Kassovitz, Hélène Vincent, Hyppolyte Girardot | 07-sept-22 | 29 000,00 € | 214,74 € |
| EN ROUE LIBRE | Cinéma | Didier Barcelo | Marina Foïs, Benjamin Voisin | 29-juin-22 | 60 000,00 € | 8 926,65 € |
| QUAND TU SERAS GRAND | Cinéma | Andréa Bescond, Eric Metayer | Aïssa Maïga, Vincent Macaigne | 26-avr-23 | 72 640,00 € | 14 361,09 € |
| TOTAL | | | | | 1 813 500,00 € | 720 856,92 € |

Ces investissements sont non adossés et ne bénéficient donc d'aucune garantie de rachat. Notre Société bénéficie de droits à recettes répartis sur l'ensemble des supports : cinéma (uniquement pour les œuvres cinématographiques), vidéo, VOD, export, ventes télévisuelles françaises et droits dérivés (droits musicaux, droits de remake, merchandising, etc...) – en dehors de « Missions Saison 3 », « Ana & ses amis » et « Une Vie volée », qui sont des investissements exclusifs sur les recettes étrangères.

Les œuvres audiovisuelles présentent un taux de recouvrement global de 67,27%.

Les œuvres cinématographiques présentent un taux de recouvrement global de 24,66%.

- **Investissements en association à la production adossés :**

SG IMAGE 2019 a également réalisé 1.088.100 € d'investissements en association à la production adossée, c'est-à-dire avec garantie de rachat, dans 3 œuvres audiovisuelles et 6 longs-métrages pour le cinéma.

| Titre | Genre | Réalisateur | Casting | Investissement | Garantie de rachat | Recettes facturées à la date d'arrêté des comptes |
|---------------------|--------|---------------|------------|----------------|--|---|
| PETAOUCHNOCK | Cinéma | Edouard Deluc | Pio Marmāi | 108.810 € | Entre 108.810 € et 118.810 € en fonction de la date de remboursement | 108 810,00 € |

| | | | | | | |
|--|--------|-----------------------------|---|--------------------|--|---------------------|
| ALORS ON DANSE | Cinéma | Michèle Laroque | Michèle Laroque, Thierry Lhermite | 108.810 € | Entre 108.810 € et 116.810 € en fonction de la date de remboursement | 111 310,00 € |
| LE VISITEUR DU FUTUR | Cinéma | François Descaques | Arnaud Ducret, Enya Baroux, Florent Dorin | 108.810 € | Entre 108.810 € et 118.810 € en fonction de la date de remboursement | 113 810,00 € |
| INCROYABLE MAIS VRAI | Cinéma | Quentin Dupieux | Alain Chabat | 108.810 € | Entre 108.810 € et 115.810 € en fonction de la date de remboursement | 108 810,00 € |
| LES JEUNES AMANTS | Cinéma | Carine Tardieu | Fanny Ardant, Melvil Poupaud | 108.810 € | 108.810 € | 0,00 € |
| ON EST FAIT POUR S'ENTENDRE | Cinéma | Pascal Elbé | Pascal Elbé, Sandrine Kiberlain | 108.810 € | Entre 108.810 € et 118.810 € en fonction de la date de remboursement | 108 810,00 € |
| ANA FILOUTE | TV | Wassim Boutaleb | N/A | 217.620 € | Entre 217.620 € et 227.620 € en fonction de la date de remboursement | 217 620,00 € |
| TROPIQUES CRIMINELS SAISON 2 | TV | Denis Thybaud, Ivan Piettre | Sonia Rolland | 108.810 € | Entre 108.810 € et 113.810 € en fonction de la date de remboursement | 108 810,00 € |
| STALK SAISON 2 | TV | Simon Bouisson | Carmen Kassovitz | 108.810 € | Entre 108.810 € et 118.810 € en fonction de la date de remboursement | 10 228,13 € |
| Total | | | | 1.088.100 € | Entre 1.088.100 € et 1.158.100 € en fonction des dates de remboursement | 888 208,13 € |
| Taux de recouvrement brut garanti | | | | | 100 % à 106 % | |

Conformément à nos engagements, ces investissements adossés représentent 30 % de l'ensemble de nos investissements.

Seuls deux investissements (*non grisés dans le tableau ci-dessus*), n'ont pas encore fait l'objet de l'exercice de la promesse d'achat ou de vente.

- **Investissements en association au développement :**

SG IMAGE 2019 a créé SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2019, filiale au capital de 725.400 € consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Cette filiale a investi 100 % de son capital dans le développement de 31 œuvres à travers 8 conventions de développement.

| Société de production | Genre | Œuvres financées | Investissement en développement | Recettes facturées à la date d'arrêté des comptes |
|-----------------------|--------|---|---------------------------------|---|
| 24 25 FILMS | Cinéma | <i>Harem – L'accordeur – Camélia – 2 sœurs – Objectopia</i> | 110 000,00 € | 110 720,00 € |

| | | | | |
|-----------------------------------|--------|--|---------------------|---------------------|
| DE L'AUTRE COTE DU PERIPH* | Cinéma | <i>A la Belle étoile (ex-Un rêve étoilé) – Sound System – Mino</i> | 71 350,00 € | 72 259,00 € |
| DOMINO FILMS | Cinéma | <i>Appel d'air – Coucou – La courbe – La théorie de l'information</i> | 71 350,00 € | 71 350,00 € |
| QUAD CINEMA | Cinéma | <i>15 Books – Bang Bang – Madame la Présidente</i> | 110 000,00 € | 110 117,00 € |
| MOTHER PRODUCTIONS | TV | <i>Accros – Purple – Prière d'enquêteur</i> | 86 350,00 € | 86 350,00 € |
| NOLITA TV | TV | <i>Démence – Par amour – Meta – Soleil Noir – Thierry Coste – Gare de Lyon</i> | 56 350,00 € | 56 379,00 € |
| PING ET PONG PRODUCTIONS | TV | <i>Rungis – Ici – Aliénor d'Aquitaine</i> | 20 000,00 € | 20 000,00 € |
| THE OLIGARCHS PRODUCTIONS | TV | <i>La maison – Furtifs – Mercato – War Lady</i> | 200 000,00 € | 204 181,00 € |
| TOTAL | | 31 œuvres | 725 400,00 € | 731 356,00 € |

* Un échéancier de paiement est en cours pour le règlement de la seconde échéance

Toutes les échéances de remboursement ont été déclenchées et – à l'exception de la seconde échéance de la convention avec DE L'AUTRE COTE DU PERIPH' (cf. supra) – ont été encaissées (ces investissements remboursés sont ainsi grisés dans le tableau ci-dessus).

Faits marquants de l'exercice

Les œuvres du catalogue d'investissement en production continuent leur exploitation lors de l'exercice 2024.

En date du 25 avril 2024, les membres du Conseil d'administration de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 8 rue Bellini – 75116 Paris au 2 rue Dufrenoy – 75116 Paris. Cette décision du Conseil a été ratifiée le 18 juillet 2024 par l'Assemblée générale conformément aux statuts de la Société.

Par ailleurs, lors de l'Assemblée générale en date du 26 juin 2024, Madame Daphné DUSSAUGE et Madame Muriel ROUSSELET ont été nommées en tant que nouvelles administratrices.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les équipes de SG IMAGE 2019 vont concentrer leurs efforts sur la gestion du catalogue et l'encaissement des recettes générées par les droits acquis via les investissements en association à la production et en développement.

Par ailleurs, les dernières œuvres du catalogue d'investissement en développement de SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2019 devraient continuer à être mises en production permettant à notre filiale de recouvrir tout ou partie de son apport.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

En date du 6 février 2025, le Conseil d'administration :

- a acté la démission de Monsieur Niels COURT-PAYEN de ses fonctions d'administrateur et de président du Conseil d'administration et décidé de le remplacer par Monsieur Fabrice IMBAULT ;
- a décidé de procéder au cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et de nommer Monsieur Fabrice IMBAULT en qualité de Président Directeur Général ;
- a décidé de nommer deux Directeurs Généraux Délégués en les personnes de Madame Caroline DHAINAUT et Monsieur Jérémie ALTENHOVEN.

La survenance d'aucun autre évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Principaux risques et incertitudes

Il est rappelé que le remboursement de la seconde échéance de la convention de développement avec la société DE L'AUTRE COTE DU PERIPH fait l'objet d'un échelonnement de paiement. Du fait des difficultés de paiement de cette société, il a été décidé de déprécier de 50 % cette créance dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration n'a pas identifié d'autres risques ou incertitudes à porter à la connaissance des actionnaires.

Filiales, participations et succursales - Prise de participations

SG IMAGE 2019 a créé SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2019, filiale au capital de 725.400 €, consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Le capital social de SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2019 est détenu à 100 % par SG IMAGE 2019.

Nous vous informons que les résultats de la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2019 étaient les suivants lors de son dernier exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Total bilan : 736 090 €,
- Chiffre d'affaires : 0 €,
- Résultat net comptable : (933) €.

La Société ne détient pas d'établissement secondaire.

Activités en matière de recherche et développement

La Société n'a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité qui puisse entrer dans la catégorie des activités de recherche et de développement au sens de la loi.

Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé fait ressortir une perte nette de (122 650,23) € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Origine

- Report à nouveau : (1 286 348,97) €
- Résultat de l'exercice : (122 650,23) €

Affectation

Au poste « Report à nouveau », soit la somme de : (122 650,23) €

Le poste « Report à nouveau » serait ainsi porté de (1 286 348,97) € à (1 408 999,20) €.

Informations relatives aux délais de paiement

En application des articles L.441-14 et D.441-6 I du Code de commerce, vous trouverez, dans le tableau ci-après, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société. :

| Créances clients HT (en €) | | | | |
|----------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------|
| Exercice | Factures à 30 jours | Factures à 45 jours | Factures à 60 jours | Autres délais |
| 31/12/2024 | - | - | - | 47 244,11 € |
| 31/12/2023 | -- | - | 23 140,27 € | 108 810 € |

Toutefois, la Société ne disposant pas des outils nécessaires permettant de le produire en totalité, les informations fournies ne sont pas exhaustives.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

Montant des dividendes

Conformément aux dispositions de l'article de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la Société.

Tableau des résultats

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices écoulés.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) clos le 31 décembre 2024 joints à la documentation sont soumis à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Votre Commissaire aux comptes relate, dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Prêts consentis à des PME

N/A

Conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce

Aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

La Société a signé le 16 janvier 2020 une convention d'assistance administrative et d'ingénierie financière avec la société BELLINI PARTNERS entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Nous vous invitons à ce titre à prendre connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Actionnariat

SG IMAGE 2019 n'emploie aucun salarié. Par conséquent, la participation des salariés au capital social est nulle.

Aucun actionnaire ne détient directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote de SG IMAGE 2019.

Situation des mandats des mandataires sociaux

(i) Mandat des administrateurs

L'Assemblée générale en date du 18 juillet 2024 a nommé en tant que nouvelles administratrices :

- Madame Daphné CHARVILLAT, ép. DUSSAUGE, née le 22 avril 1963 à Boulogne-Billancourt, de nationalité française, demeurant Avenue Henri Elleboudt 8, 1180 Uccle (Belgique) pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, en adjonction aux membres actuels ;
- Madame Muriel SELLAM, ép. ROUSSELET, née le 12 février 1958 à Montreuil, de nationalité française, demeurant 12 rue de Bassano 75116 Paris pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, en adjonction aux membres actuels.

Aucun mandat d'autres administrateurs n'est arrivé à son terme.

(ii) Mandat de Directeur Général

Le Conseil d'administration tenu le 6 février 2025 :

- a constaté la démission de Monsieur Niels COURT-PAYEN de ses fonctions d'administrateur et de Président et a approuvé son remplacement par Monsieur Fabrice IMBAULT, demeurant au 26 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, en qualité d'administrateur pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à se tenir en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- a décidé de cumuler les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sur la tête d'une seule personne, qui a le titre de Président Directeur Général, et a nommé Monsieur Fabrice IMBAULT en qualité de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur – ceci mettant fin aux fonctions de Directeur Général de Madame Caroline DHAINAUT ;

- a décidé de nommer en tant que Directeurs Généraux Délégués pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027 :
 - o Madame Caroline DHAINAUT,
 - o Monsieur Jérémie ALTENHOVEN.

Rémunération allouée aux administrateurs au titre de leur activité

Il a été décidé au dernier exercice d'allouer une rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice en question, ce pour un montant maximum de 3.000 €. Il vous est proposé de constater l'absence de rémunération pour les administrateurs au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025.

Situation du mandat du commissaire aux comptes

Nous vous informons que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire n'est pas parvenu à son terme.

INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice 2024 :

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société dans d'autres sociétés au cours de l'exercice 2024.

Monsieur Niels COURT-PAYEN, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 6 février 2025, était également :

- Président des sociétés Bellini Partners et A Plus Finance
- Membre et Président du Conseil d'administration des sociétés SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2018, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et Bellini Films
- Membre et Président du Conseil d'administration d'A Plus Génération 2 et Génération 3, Génération 4 et Génération Education
- Président de Bellini Holding et Bellini Participations
- Gérant de SCI BCP

Monsieur Fabrice IMBAULT, nouveau Président Directeur Général, était :

- Directeur Général de Bellini Partners et d'A Plus Finance
- Gérant de SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2021 ET SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2022
- Administrateur d'A Plus Génération 2, Génération 3 et Génération 4
- Président d'Ideos Participations
- Gérant d'Ideos & Cies

Madame Caroline Dhainaut, Directrice Générale jusqu'au 6 février 2024 et actuellement Directrice Générale Déléguée, était également :

- Directrice Générale des sociétés SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2018, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et Bellini Films

Monsieur Jérémie ALTENHOVEN, Directeur Général Délégué depuis le 6 février 2025, n'exerçait pas de mandat social au cours de l'exercice 2024.

Monsieur Camille Trumer, Administrateur, était également :

- Président de la société La Company de la Seine SASU

- Membre du Conseil d'Administration de la société SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023
- Administrateur de Sedaine Studio

Monsieur Edouard de Vesinne-Larue, Administrateur, était également :

- Président de la société Incognita Films
- Président de la société Incognita Télévision
- Président de la société Hanoï
- Président de la société Naïma
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023

Madame Daphné DUSSAUGE-CHARVILLAT, administratrice, était également :

- Membre du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2018, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et Bellini Films

Madame Muriel ROUSSELET, administratrice, était également :

- Membre du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2018, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et Bellini Films

Conventions visées par l'article L.225-37-4 du Code de commerce

Aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)

Néant.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Il est rappelé que le Conseil d'administration tenu le 6 février 2025 a décidé le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, ainsi que la nomination de deux Directeurs Généraux Délégués.

Enfin, il vous est proposé de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Nous vous invitons à voter en faveur des résolutions qui vous sont présentées et demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez.

DocuSigned by:

E8D5C73FE0C84FD...

Le Conseil d'Administration
Représenté par son Président Fabrice Imbault

ANNEXE
RESULTATS FINANCIERS DES 5 PREMIERS EXERCICES SOCIAUX

**RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS
DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

SG IMAGE 2019

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

| NATURE DES INDICATIONS | Exercice 01/24 au 12/24 | Exercice 01/23 au 12/23 | Exercice 01/22 au 12/22 | Exercice 01/21 au 12/21 | Exercice N-4 |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------|
| I - Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 4 030 000,00 | 4 030 000,00 | 4 030 000,00 | 4 030 000,00 | 4 030 000,00 |
| Nombre des actions ordinaires existantes (A) | 40 300,00 | 40 300,00 | 40 300,00 | 40 300,00 | 40 300,00 |
| Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A) | | | | | |
| Nombre maximal d'actions futures à créer : | | | | | |
| par conversion d'obligations | | | | | |
| par exercice de droits de souscription | | | | | |
| II - Opérations et résultat de l'exercice | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 113 535,45 | 373 947,13 | 75 438,60 | | |
| Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions | 59 848,77 | 314 006,93 | 81 870,35 | -130 975,25 | -323 235,00 |
| Impôts sur les bénéfices | | | | | |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice | | | | | |
| Résultat net (C) | -122 650,23 | -378 009,34 | -268 270,09 | | -325 279,00 |
| Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions | 182 499,00 | 692 016,27 | 350 140,44 | 183 815,29 | |
| Résultat distribué (D) | | | | | |
| III - Résultat par action | | | | | |
| Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (B) / (A) | 1,49 | 7,79 | 2,03 | -3,25 | -8,02 |
| Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amorts, dépréciations provisions | 1,49 | 7,79 | 2,03 | 4,56 | -8,07 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (C) / (A) | -3,04 | -9,38 | -6,66 | | -8,07 |
| Dividende attribué à chaque action = (D) / (A) | | | | | |
| IV - Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | | | | | |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | | | | | |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales) | | | | | |